LE PORT

Les professionnels contraints de reprendre la gestion du PEC/PIF

Sardines, palettes en bois chinoises ou avocats importés via le port de Fos sont soumis à des contrôles phytosanitaires et vétérinaires aléatoires avant leur livraison sur les marchés européens. Une fois ciblées, ces denrées sont regroupées et analysées dans un bâtiment jusque-là exploité par le groupe de transport frigorifique Stef. Faute de candidat à la reprise et par crainte de voir les trafics périssables s'évader vers d'autres ports, les transitaires membres du STM ont repris en direct la gestion du site.

éconnu du grand public, guère rentable, le PEC/PIF est une véritable patate chaude... Le point d'entrée communautaire et poste d'inspection frontalier (PEC/PIF), bâtiment, où sont contrôlées les denrées périssables importées, vient de changer de mains après douze années de gestion par le groupe Stef.

Le Syndicat des Transitaires de Marseille-Fos (STM) a repris fin 2017 l'exploitation du site pour une durée de cinq ans. «Les professionnels ont pris les choses en main afin de garantir la continuité des trafics et le maintien de l'agrèment européen des bassins Ouest du port», explique Jean-Philippe Salducci, président de l'Union



CL'Etat ne nous a pas fait de cadeau mais nous n'avions pas le choix face au risque de disparition du PEC/PIF

Maritime de Marseille-Fos.

«C'est une révolution des mentalités puisqu'à Marseille, hormis le cas de MGI, aucune association professionnelle n'exerce une activité privée. Le contrôle des services vétérinaires et phytosanitaires relève de l'Etat mais depuis quelques années les activités régaliennes sont transférées au privé», constate Stéphane Salvetat, président de LAM France.

Le président du Syndicat des Transitaires de Marseille-Fos se retrouve désormais président bénévole de STM Entreprise, société commerciale créée pour exploiter le bâtiment de 1000 m² qui emploie une personne et fait appel à des sous-traitants.

Hausse tarifaire

Le nouveau gestionnaire annonce d'ores et déjà une augmentation de 30 à 34€ du contrôle, une répercussion directe de la hausse de loyer infligée par le port de Marseille-Fos dans le cadre du nouveau contrat. «L'Etat ne nous a pas fait de cadeau mais nous n'avions pas le choix face au risque de disparition du PEC/ PIF », ajoute Stéphane Salvetat. Contraint bien malgré lui de s'impliquer dans ce dossier il entend désormais attirer de nouveaux trafics dans le sud. « Savez-vous que le poisson surgelé qui arrive chez les restaurateurs de Marseille provient de Rotterdam puis redescend par camion ? Par cet acte fort de création d'entreprise, le STM montre sa volonté de s'engager pour le maintien et le développement de la filière agroalimentaire via le port de Marseille-Fos. La voix des transitaires compte », lance le président de STM Entreprise.

En parallèle à la gestion du bâtiment actuel, le syndicat des transitaires souhaite qu'une étude soit lancée pour un nouveau projet de PEC/PIF hors du domaine maritime portuaire, mieux localisé sur le pôle conteneurs de Fos, plus accessible, et dimensionné à la réalité et aux contraintes des trafics.

Sur les 300 000 tonnes annuelles de denrées périssables transitant par Marseille-Fos, les services de la DDPP (Direction départementale de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône) ont ciblé et contrôlé 3 700 conteneurs Evp en 2016.